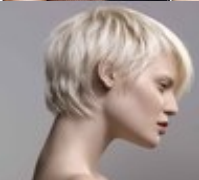


académie
Strasbourg



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



BP COIFFURE SESSION 2013

ARRÊTÉ DU 28 MARS 2011



ORDRE DU JOUR

1. Présentation des épreuves du BP coiffure
2. Présentation des documents d'évaluation
3. Consignes générales et réglementaires relatives aux déroulement du BP



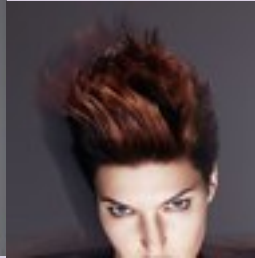
CONTEXTE DE LA RÉNOVATION

Demande de la profession d'un seul BP

Prise en compte de la coiffure masculine pour la validation des acquis de l'expérience (VAE)

Développement de la polyvalence en entreprises de coiffure





LES FONCTIONS DU TITULAIRE DU BP COIFFURE

- **1. Accueil : prise en charge et relation-suivi clientèle.**
- **2. Gestion administrative et financière. Développement de l'entreprise.**
- **3. Conseil clientèle-valorisation des services et suivi beauté.**
- **4. Conception, réalisation de techniques**
- **5. Animation et gestion des personnels.**



BP COIFFURE : LES ARRÊTES ET LA CERTIFICATION

Arrêté de création du 28 mars 2011 et
arrêté du 21 juin 2011
JO du 13 avril 2011
BO EN n°18 du 5 mai 2011

- ✓ 5 épreuves du domaine professionnel : E1 à E 5
- ✓ 1 épreuve du domaine général : expression française et ouverture sur le monde E6
- ✓ 1 épreuve facultative de langue vivante : UF





BP COIFFURE : RECOMMANDATIONS LORS DES ÉPREUVES PRATIQUES

Le candidat vient avec l'ensemble des produits capillaires, matériels pour réaliser les épreuves qu'il présente.
Il doit posséder le minimum pour écrire.
En l'absence de produits, matériels, le candidat ne recevra aucun prêt du centre d'examen. Il ne compose pas.
Les notices d'emploi (en langue française) des produits techniques (coloration, forme) seront mises à disposition sur le poste de travail pour les membres du jury.





ÉPREUVE E1 : CRÉATION, COULEUR, COUPE, COIFFAGE

Durée : 2 heures 30

Coefficient : 6

Finalités et objectifs de l'épreuve :

Vérifier les compétences du candidat liées aux activités professionnelles suivantes :

- ✍ Concevoir de nouvelles coiffures personnalisées
- ✍ Mettre en œuvre une modification permanente de la couleur par éclaircissement, coloration, association de techniques de décoloration et de coloration
- ✍ Mettre en œuvre des techniques de coupe, de mise en forme
- ✍ Concevoir un coiffage personnalisé





ÉPREUVE E1 : CRÉATION, COULEUR, COUPE, COIFFAGE

- Le candidat crée sur un **modèle masculin ou féminin majeur**, pourvu de **cheveux sur l'ensemble de la tête**.
- Cette épreuve comporte **un shampoing**, une **coupe**, une **modification de couleur**, une **mise en forme** et un **coiffage**.
- **● Une coupe création personnalisée** par modification de la géométrie, significativement différente en terme de longueurs et de forme avec un raccourcissement de :
 - - 3 cm minimum sur les 2/3 de la chevelure pour un modèle masculin
 - - 5 cm minimum sur 2/3 de la chevelure pour un modèle féminin



ÉPREUVE E1 : CRÉATION, COULEUR, COUPE, COIFFAGE

- **Une transformation de la couleur** de la totalité de la chevelure.
Le résultat doit faire apparaître une modification de la couleur du modèle en début d'épreuve.

Cette modification doit être au minimum de **deux hauteurs de tons visibles** par rapport à la couleur dominante (naturelle ou artificielle). Elle est obligatoirement associée à une technique avec **effets de couleur sur un quart minimum de la chevelure**. La transformation doit mettre en valeur la coupe création.

Les techniques doivent obligatoirement faire appel à **la coloration d'oxydation et éclaircissement** et éventuellement à **la coloration semi-permanente**.
Tout type de chevelure est accepté.



ÉPREUVE E1 : CRÉATION, COULEUR, COUPE, COIFFAGE

- **Une mise en valeur de la transformation par coiffage.**

Tout type de mise en forme et de coiffage sont acceptés. Tous les produits de coiffage et de finition sont autorisés.

Si le candidat souhaite réaliser une **mise en plis**, il convient de **prévenir le service des examens au moment de l'inscription à l'examen. Aucun temps additionnel** n'est prévu dans le temps de l'épreuve.

L'ensemble des techniques est effectué sur un même modèle.

Durant l'épreuve, la gestion du temps et l'ordre des opérations sont laissés à l'appréciation du candidat en fonction de son projet.



ÉPREUVE E1 : CRÉATION, COULEUR, COUPE, COIFFAGE

En début d'épreuve, le candidat remet au jury un dossier complet sur son projet de réalisation. Ce dossier n'est pas évalué.

Il permet au jury de connaître l'intention du candidat et de vérifier la conformité de la réalisation par rapport au projet.

Le dossier comporte :

- les photos (face, profils, nuque) du modèle avant l'épreuve : format 10 x 13 cm
- deux fiches techniques :

l'une présentant le **projet de coupe**

l'autre présentant :

- ☛ le **projet de couleur**, précisant les hauteurs de tons et les reflets que le candidat souhaite obtenir en les localisant sur l'ensemble de la chevelure
- ☛ **les techniques de coupe, coiffage, de modification de couleur** qu'il souhaite mettre en œuvre,
- ☛ l'organisation et la planification envisagées
- ☛ les choix justifiés en terme de stylisme, de visagisme, les tendances au regard du projet.

Le service des examens communique aux candidats **trois mois avant l'épreuve les documents support** du [dossier](#).



ÉPREUVE E1 : CRÉATION, COULEUR, COUPE, COIFFAGE

**Le candidat n'est pas autorisé à passer l'épreuve :
en l'absence du modèle
en présence d'un modèle non conforme**

La vérification de la conformité du modèle a lieu avant le début de l'épreuve.

En l'absence de dossier fourni par le candidat, **celui-ci doit formaliser par écrit**, à partir du document support fourni par le centre d'examen, son projet de création, coupe, couleur **en début d'épreuve sans temps additionnel**.



ÉPREUVE E1 : CRÉATION, COULEUR, COUPE, COIFFAGE

Evaluation :

Elle porte sur :

- ✍ la pertinence des choix technologiques et techniques pour le résultat demandé la maîtrise des techniques
- ✍ la planification du travail dans le temps
- ✍ l'organisation du poste et le respect de l'environnement de travail, la maîtrise des règles d'ergonomie, d'hygiène et de sécurité, l'attitude face au modèle
- ✍ l'adaptation de la réalisation à la morphologie du modèle
- ✍ la créativité de la réalisation, la mise en valeur du modèle
- ✍ la conformité de la réalisation au projet
- ✍ le degré de transformation
- ✍ la qualité du résultat



QUESTIONS DIVERSES EPREUVE E1/U10

1. Un modèle avec une mèche décolorée est-il conforme ? oui
2. Un modèle avec l'ensemble de la chevelure blanche est-il conforme ? oui Peut-on considérer une modification de couleur de deux hauteurs de tons si la couleur dominante est le blanc ? Oui
3. Le candidat peut-il préparer avant l'épreuve la couleur de base de son modèle par éclaircissement ? oui
4. Le candidat peut-il se limiter à 2 couleurs : à savoir une modification de la couleur de base (au minimum 2 hauteurs de tons) et 1 effet couleur sur un quart minimum de la chevelure ? Oui



QUESTIONS DIVERSES EPREUVE E1/U10

5. A propos de la phrase : « les techniques doivent faire appel à la coloration d'oxydation ET éclaircissement » : l'usage de produits tel que Magma, Majicontrast, Meche hair collection qui agissent d'abord par éclaircissement de la nuance naturelle ou artificielle, puis recolorent les cheveux, est-il autorisé ? oui

6. La technique d'éclaircissement peut-elle être mise en œuvre uniquement pour l'effet couleur ? oui ou bien faut-il obligatoirement l'associer à la coloration d'oxydation pour modifier la couleur dominante du modèle ? non

7. Un candidat est-il autorisé à faire un camaïeu ? oui

8. L'usage de la tondeuse avec le sabot est-il autorisé pour effectuer la coupe ? non

9. Si le candidat ne fournit pas de dossier, les photos du modèle avant la transformation sont absentes : comment le jury procède-t-il ? Le jury propose un document support, le candidat doit formaliser par écrit son projet sans temps additionnel



ÉPREUVE E2 : MODIFICATION DURABLE DE LA FORME

durée 2 heures

Coefficient : 5

Finalités et objectifs de l'épreuve

Vérifier les compétences du candidat liées aux activités professionnelles suivantes :

- ✍ mettre en œuvre des soins capillaires
- ✍ mettre en œuvre des techniques de modification durable de la forme
- ✍ mettre en œuvre des techniques de mise en forme et de coiffage

Le service des examens informe le candidat de la technique de mise en forme durable retenue (frisage ou défrisage/lissage durable...) 3 mois avant l'épreuve et lui communique le document support.





ÉPREUVE E2 : MODIFICATION DURABLE DE LA FORME

Réalisation

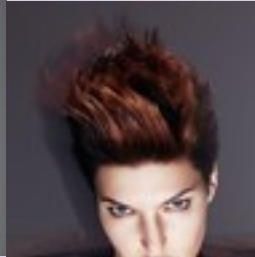
Le candidat réalise, sur **un modèle masculin ou féminin majeur**, des techniques de **transformation durable de la forme** (frisage ou défrisage/lissage durable...), de **mise en forme et de coiffage** mettant en valeur le résultat.

Eventuellement un ajustement de coupe pourra être réalisé avant ou après selon la transformation.

Tous les produits de coiffage et de finition sont autorisés.

La transformation doit permettre d'obtenir une réduction ou une augmentation durable du volume de la chevelure sur deux tiers de la tête environ.

Le candidat doit remettre **en début d'épreuve** la fiche technique présentant le projet de transformation durable qu'il réalisera sur son modèle.



QUESTIONS DIVERSES U20 MODIFICATION DURABLE DE LA FORME

1 .Puisque la modification durable du volume doit concerner 2/3 de la tête environ, peut-on envisager un enroulage partiel (dessus de la tête et haut de nuque) , à l'exclusion du bas de nuque et des côtés ? oui

2 Peut-on accepter la permanente « couettée » ? Oui

3. Aucune précision n'est donnée sur les matériels autorisés : dès lors, peut-on utiliser un diffuseur pour sécher, un fer à friser pour reprendre le frisage, des plaques pour renforcer le lissage ? oui

4. A propos de la phrase « **un ajustement de la coupe pourra être réalisé avant ou après selon la transformation** » : peut-on couper les pointes après frisage et ajuster les longueurs après le lissage ? oui

5.Doit-on compléter les gabarits aussi bien pour le frisage que pour le défrisage ? Non



ÉPREUVE E3 : ÉPREUVE PROFESSIONNELLE OPTIONNELLE

Coefficient : 5 (au choix du candidat)

Durée : 1h

U30 A : COIFFURE EVÈNEMENTIELLE

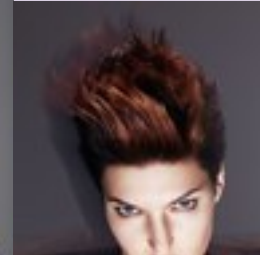
Objectif :

- Vérifier les compétences du candidat liées aux activités professionnelles de mise en forme et de coiffage pour une coiffure évènementielle.

U30 B : COUPE HOMME ET ENTRETIEN DU SYSTEME PILO FACIAL

Objectif :

- Vérifier les compétences du candidat liées aux activités professionnelles de mise en œuvre de coupe, de mise en forme, de coiffage homme et de taille et/ou d'entretien du système pilo-facial.



ÉPREUVE E3 : ÉPREUVE PROFESSIONNELLE OPTIONNELLE

U30 A : COIFFURE ÉVÈNEMENTIELLE

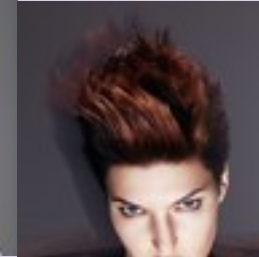
Réalisation :

- Le candidat réalise une coiffure événementielle mettant en œuvre les techniques de crépage (sur tout ou partie de la chevelure), de lissage, et de réalisation de points de fixation et/ou d'autres techniques peuvent éventuellement être associées, au choix des candidats.
- En cas d'utilisation de postiches ou de rajouts ceux-ci ne doivent pas dépasser un quart de la chevelure. Les postiches ou rajouts sont coiffés pendant l'épreuve

U30 B : COUPE HOMME ET ENTRETIEN DU SYSTEME PILO FACIAL

Réalisation :

- Le candidat réalise sur un **modèle masculin majeur** :
- ✂ un travail de création et/ou de taille de moustaches, bouc, barbe et/ ou de rasage de finition associé.
- ✂ une coupe mode ou classique au choix du candidat suivie d'une mise en forme et d'un coiffage.



ÉPREUVE E3 : EPREUVE PROFESSIONNELLE OPTIONNELLE

U30 A :

COIFFURE EVÈNEMENTIELLE

- Le modèle féminin majeur doit être pourvu de cheveux sur l'ensemble de la tête d'une longueur minimum de 15 cm sur un quart de la chevelure.

U30 B :

COUPE HOMME ET ENTRETIEN DU SYSTEME PILO FACIAL

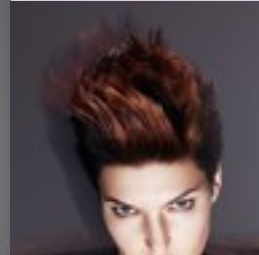
- Le modèle, non rasé depuis une semaine minimum sur la zone à travailler, doit être pourvu de cheveux sur l'ensemble de la tête et d'une longueur nécessaire à la mise en œuvre des techniques de coupe mode ou classique.
- Le modèle se présente avec une coupe non préparée.
- Tout matériel est autorisé à l'exception des sabots de tondeuse.
- Le candidat présente une photo format (10x13 cm minimum) de la coupe qu'il souhaite réaliser sur son modèle.
- En cas d'absence de photo fournie par le candidat, le jury déterminera la coupe à réaliser.



ÉPREUVE E3 : ÉPREUVE PROFESSIONNELLE OPTIONNELLE

Le candidat n'est pas autorisé à passer l'épreuve :

- **en l'absence du modèle**
 - **en présence d'un modèle non conforme**
-
- La vérification de la conformité du modèle a lieu avant le début de l'épreuve.



ÉPREUVE E3 : ÉPREUVE PROFESSIONNELLE OPTIONNELLE

U30 A :

COIFFURE EVÈNEMENTIELLE

Évaluation

Elle porte sur :

- ✂ l'organisation du poste et le respect de l'environnement de travail, la maîtrise des règles d'ergonomie, d'hygiène et de sécurité, l'attitude face au modèle
- ✂ l'adaptation de la réalisation à la morphologie du modèle
- ✂ le respect et la maîtrise des techniques imposées
- ✂ la créativité, l'originalité de la réalisation, la mise en valeur du modèle
- ✂ la qualité du résultat

U30 B :

COUPE HOMME ET ENTRETIEN DU SYSTEME PILO FACIAL

Évaluation

Elle porte sur :

- ✂ la maîtrise des techniques spécifiques de la coiffure masculine
- ✂ la maîtrise des techniques d'entretien et taille du système pilo facial
- ✂ l'organisation du poste et le respect de l'environnement de travail, la maîtrise des règles d'ergonomie, d'hygiène et de sécurité, l'attitude face au modèle
- ✂ le degré de transformation
- ✂ la créativité de la réalisation, la mise en valeur du modèle
- ✂ la qualité du résultat



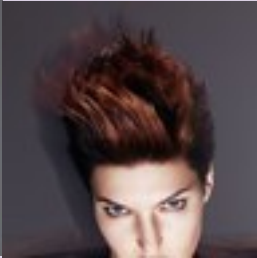
QUESTIONS DIVERSES U30A COIFFURE EVENEMENTIELLE

1 Fait-on une différence entre de points d'attache et point de fixation ? (la grille d'évaluation mentionne points d'attache et la définition de l'épreuve points de fixation) non

2 Y- a -t- il des exigences quant au nombre de points d'attache ? au moins deux (pluriel dans la définition de l'épreuve)

3. comment évaluer si les 3 techniques imposées (crêpage, lissage, point de fixation) ne sont pas toutes mises en œuvre au cours de l'épreuve (cf non-conformité dans la grille E1)

Modèle	Support à fournir	Structure de l'épreuve	Résultat	commentaires
<p>masculin Majeur Cheveux sur l'ens de la tête</p> <p>Longueur nécessaire pour le choix de la coupe : mode ou classique Non rasé depuis plusieurs jours sur la zone à travailler Coupe non préparée</p>	<p>Photo (format 10X13cm min) de la coupe que le candidat souhaite réaliser (inscrire nom et numéro au dos)</p>	<p>Le candidat réalise cette unité s'il l'a choisie à son inscription</p>	<p>Réalisation qui met en valeur le modèle par la créativité du candidat</p>	<p>Le candidat réalise :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une coupe mode ou classique - Et - Un entretien du système pilo-facial comprenant : <ul style="list-style-type: none"> - un travail de création - Et/ou - De taille de moustaches, bouc, barbe - Et/ou - Un rasage de finition - Les sabots de tondeuses ne sont pas autorisés pour la chevelure comme pour la barbe - En cas d'abs de photo fournie par le candidat, la commission d'évaluation détermine la coupe et fournit une photo adéquate



QUESTIONS DIVERSES U30B Coupe homme et entretien du système pilo-facial

- 1 Le candidat peut-il effectuer un shampoing ? oui (dans le temps de l'épreuve)
- 2 Le rasage de finition exclut-il un rasage total ? Oui
- 3 Des rasoirs à mains non professionnels (ex rasoir type Bic) sont-ils autorisés? Non
- 4 Le rasage de finition ou la taille doivent-ils obligatoirement s'effectuer sur un fauteuil avec tête ? Oui
- 5 Peut-on utiliser un gel à raser du commerce ? oui mais sanction car produit inadapté
- 6 Peut-on utiliser une tondeuse barbe moustache ? oui



E 4 : gestion de l'entreprise

Se décompose en 2 sous-épreuves : coefficient 5 en tout

U 41- vente-conseil : Coef 2 - durée 10 min – orale

L'épreuve permet d'évaluer les compétences relatives aux activités de vente et de conseils de produits et de services

Evaluation : Elle porte sur :

- ✗ L'exactitude du diagnostic
- ✗ la pertinence du conseil
- ✗ La qualité de l'argumentation au regard du diagnostic établi et des attentes du client
- ✗ La qualité à la communication

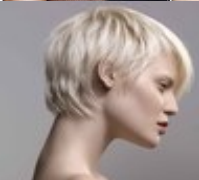
U 42 Management et gestion d'un salon de coiffure : Coef 3 – durée 3h – épreuve écrite

L'épreuve permet de vérifier les compétences relatives aux activités d'organisation du travail d'un salon, de gestion technique, d'animation et de gestion du personnel

Regroupe les épreuves U42 et U43 de l'ancien BP

Evaluation : Elle porte sur :

- ✗ La capacité à analyser un pb d'organisation, de gestion ou de management appliqué à une situation professionnelle
- ✗ la rigueur dans l'application des textes légaux et réglementaires
- ✗ La maîtrise des documents à utiliser
- ✗ Le réalisme et la cohérence de l'analyse





E5 : sciences et technologies et arts appliqués





Se décompose en 2 sous-épreuves : coefficient 8 en tout

U 51- Sciences et technologie Coef 6 - durée 3h

Elle porte sur les enseignements scientifiques appliqués, la technologie et les méthodes, le cadre organisationnel et réglementaire de l'activité

Équivalente à l'épreuve E3 de l'ancien BP

Evaluation : Elle porte sur :

-  L'exactitude des connaissances scientifiques, techniques et réglementaires
-  L'analyse effective d'une situation professionnelle
-  La qualité de raisonnement
-  la pertinence des choix et propositions

U 52 Arts appliqués à la profession Coef 2 – durée 2h

Équivalente à l'épreuve de l'ancien BP



**BREVET PROFESSIONNEL
COIFFURE**
RECAPITULATIF

CFA ou sections
d'apprentissage
habilités
Formation continue
en établissements
publics

Formation continue
en établissements
publics
habilités

CFA ou sections
d'apprentissage non habilités
Enseignement à distance
Formation continue en
établissements privés

Épreuves	Unités	Coef.	Forme	Durée	Forme	Durée	Forme	Durée
E1 :Création, couleur, coupe, coiffage	U10	6	Ponctuel pratique	2h30	CCF	-	Ponctuelle pratique	2h30
E2 : Modification durable de la forme	U20	5	CCF	2h00	CCF	-	Ponctuelle pratique	2h00
E3 : Épreuve professionnelle optionnelle au choix du candidat								
Coiffure événementielle	U30 A	5	Ponctuel pratique	1h	CCF	-	Ponctuelle pratique	1h
Coupe homme et entretien du système pilo-facial	U30 B	5	Ponctuel pratique	1h	CCF	-	Ponctuelle Pratique	1h
E4 : Gestion de l'entreprise		5						
S/E41Vente conseil	U41	2	CCF	15 min max	CCF	-	Ponctuelle orale	10 min
S/E42 Management et gestion d'un salon	U 42	3	CCF	2h	CCF	-	Ponctuelle écrite	3h
E5 : Sciences - technologies et arts appliqués		8						
S/E51Sciences et technologies	U 51	6	Ponctuel écrite	4h	CCF	-	Ponctuelle écrite	3h
S/E52 Arts appliqués à la profession	U 52	2	Ponctuel Ecrite	2h	Ponctuel	-	Ponctuelle écrite et graphique	2h
E6 Expression française et ouverture sur le monde	U 60	3	Ponctuel écrite	4h50 max	CCF	-	Ponctuelle écrite	3h
Épreuve facultative : langue vivante étrangère (1)	UF		Orale	15 min	Orale	15 min	Orale	15 min

(1) seuls les points supérieurs à 10/20 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne

Les tableaux de correspondance entre épreuves et unités du BP COIFFURE arrêté du 21 juin 2011

BP coiffure option A styliste-visagiste		BP Spécialité coiffure	
Arrêté du 12 octobre 1998 modifié		Défini par le présent arrêté	
Dernière session : 2012		1^{ère} session : 2013	
EPREUVES	UNITES	EPREUVES	UNITES
E1 Création, coupe et coiffage S/E Création d'une coiffure personnalisée par transformation et E2 Coloration-permanente	U11A et U20A	E1 Création, couleur, coupe et coiffage (1)	U10
E1 Création, coupe et coiffage S/E Coupe imposée et coiffage	U12A	E3 Epreuve professionnelle optionnelle Coupe homme et entretien du système pilo-facial *	U30B
S/E Coiffure sur cheveux longs	U13A	E3 Epreuve professionnelle optionnelle Coiffure événementielle *	U30A
E3 Sciences et technologies	U30	E5 Sciences-technologies et arts appliqués S/E Sciences et technologies	U51
E4 Gestion de l'entreprise		E4 Gestion de l'entreprise	
S/E Vente - conseil	U41	S/E Vente - conseil	U41
S/E Travaux de gestion et d'administration et S/E Management d'un salon de coiffure	U42 et U43	S/E Management et gestion d'un salon de coiffure (2)	U42
E5 Arts appliqués	U50	E5 Sciences et technologies S/E Arts appliqués	U52
E6 Expression française et ouverture sur le monde	U60	E6 Expression française et ouverture sur le monde	U60
Epreuve facultative de langue vivante étrangère	UF	Epreuve facultative de langue vivante étrangère	UF

**BP coiffure option B : coloriste-
permanentiste**

Arrêté du 12 octobre 1998 modifié

Dernière session : 2012**BP Spécialité coiffure**

Défini par le présent arrêté

1ère session : 2013

EPREUVES

UNITES

EPREUVES

UNITES

**E1 Conception, formes et
couleurs**S/E Coloration et effets de
couleur
et**E2 Coupe et coiffage ville**

U12B

et
U20B**E1 Création, couleur, coupe et
coiffage**

(1)

U10

**E1 Conception, formes et
couleurs**S/E Conception et réalisation de
mises en forme permanente

U11B

**E2 Modification durable de la
forme**

U20

E3 Sciences et technologies

U30

**E5 Sciences-technologies et
arts appliqués**

S/E Sciences et technologies

U51

E4 Gestion de l'entreprise**E4 Gestion de l'entreprise**

S/E Vente - conseil

U41

S/E Vente - conseil

U41

S/E Travaux de gestion et
d'administration
etS/E Management d'un salon de
coiffure

U42

et

U43

S/E Management et gestion d'un
salon de coiffure

(2)

U42

E5 Arts appliqués

U50

E5 Sciences et technologies

S/E Arts appliqués

U52

**E6 Expression française et
ouverture sur le monde**

U60

**E6 Expression française et
ouverture sur le monde**

U60

Epreuve facultative de langue
vivante étrangère

UF

Epreuve facultative de langue
vivante étrangère

UF

Correspondances BP coiffure Styliste Visagiste/BP coiffure session 2013

		Modalités de report des notes	Modalités de report des notes	
Règlement d'examen BP SV	Règlement examen BP coiffure session 2013	Forme globale	Forme progressive	
U11A	U10	Report sur U10 si U11A et U20A ≥ 10	Report de la moyenne des notes U11A+U20A	
U20 A		Si U11A ou/et U20A < 10 pas de report sur U10	Si Moyenne >10 : bénéfice U10	Si Moyenne <10 : report U10
	U 20	Le candidat quelques soient ses bénéfices passe l'épreuve.		
U12A	U30 B	Si U12A et/ou U13A ≥ 10 report sur U30B ou U30A <u>au choix du candidat.</u>		
U13A	U30 A	La note la meilleure sera reportée U12A ou U13A		
U30	U51	Report sur U51 si U30 ≥ 10		
U41	U41	Report sur U41 si U41 ≥ 10		
U42	U42	Report sur U42 si U42 et U43 ≥ 10	Report de la moyenne des notes U42+U43	
U43		si U42 et/ou U43 < 10 pas de report sur U42	Si Moyenne >10 : bénéfice U42	Si Moyenne <10 : report U42
U50	U52	Report sur U52 si U50 ≥ 10		
U60	U60	Report sur U60 si U60 ≥ 10		
UF	UF	Report sur UF si UF ≥ 10		

Correspondances BP coiffure coloriste permanentiste/BP coiffure session 2013

		Modalités de report des notes	Modalités de report des notes	
Règlement d'examen BP CP	Règlement examen BP coiffure session 2013	Forme globale	Forme progressive	
U12 B	U10	Report sur U10 si U12B et U20B ≥ 10	Report de la moyenne des notes U12B+U20B	
U20 B		Si U12B ou/et U20B < 10 pas de report sur U10	Si Moyenne >10 : bénéfice U10	Si Moyenne <10 : report U10
U11 B	U 20	Report sur U20 si U11B ≥ 10		
	U30 B	Le candidat quelques soient ses bénéfices passe l'épreuve optionnelle.		
	U30 A	Le choix de l'épreuve optionnelle se faisant au moment de l'inscription.		
U30	U51	Report sur U51 si U30 ≥ 10		
U41	U41	Report sur U41 si U41 ≥ 10		
U42	U42	Report sur U42 si U42 et U43 ≥ 10	Report de la moyenne des notes U42+U43	
U43		si U42 et/ou U43 < 10 pas de report sur U42	Si Moyenne >10 : bénéfice U42	Si Moyenne <10 : report U42
U50	U52	Report sur U52 si U50 ≥ 10		
U60	U60	Report sur U60 si U60 ≥ 10		
UF	UF	Report sur UF si UF ≥ 10		



DISPENSE D'ÉPREUVE POUR LES MENTIONS COMPLÉMENTAIRES

ARRÊTÉ DU 21 JUIN 2011 MODIFIANT L'ARRÊTÉ DU 28 MARS 2011 PORTANT CRÉATION DE LA SPÉCIALITÉ « COIFFURE » DU BREVET PROFESSIONNEL

« les candidats titulaires de la mention complémentaire styliste visagiste sont dispensés, à leur demande de l'unité U30A ou de l'unité U30B du BP COIFFURE »

« les candidats titulaires de la mention complémentaire coloriste permanentiste sont dispensés, à leur demande, de l'unité U20 du BP COIFFURE »



BP COIFFURE SESSION 2013 APTITUDES ET OBLIGATIONS

Nécessité :

- de prendre connaissance de toutes les consignes relatives au déroulement des épreuves
 - d' être ponctuel, calme, posé, discret
 - d' avoir une tenue correcte
 - d' être attentif à tous les instants et à tout ce que font les candidats et modèles
 - de ne pas échanger avec les autres correcteurs en présence des candidats ou des modèles
 - d' être impassible vis-à-vis des candidats ou/et modèles : pas de sourire d' encouragements, pas de signes
 - d' être honnête (Ne doivent en aucun cas évaluer des candidats qu'ils auraient eu en formation ou en qualité de salarié ds l'entreprise)
- Tous les travaux sont confidentiels : interdiction de prendre des photos, rendre tous les documents d' examen





RESPONSABILITÉS DU CHEF DE CENTRE : LE PROVISEUR OU LE DIRECTEUR DU CENTRE OU PEUT DÉLÉGUER SES POUVOIRS A UN DE SES COLLABORATEURS

Est l'interlocuteur du service des examens

Veille à la bonne organisation de la mise en place et du déroulement de l'examen : accueil des candidats et moyens matériels nécessaires aux épreuves

Veille à ce qu'aucune personne étrangère à l'examen ne pénètre dans les locaux réservés aux épreuves

Rassemble en fin d'examen tous les documents qui lui auront été remis par le coordonnateur du centre d'examen

Veille au respect des procédures définies par le service des examens pour la saisie des notes



RESPONSABILITÉS DU COORDONNATEUR : CET ET/OU FORMATEUR

Organise, avant le début des épreuves, une réunion de l'ensemble des membres du jury pour leur communiquer les consignes de fonctionnement établies.

Veille à ce que tous les modèles soient vérifiés avant le début de l'épreuve. Arrêté du 28/03/11 : le C.E.T assisté de 2 membres de jury statue sur la conformité du modèle (si non conforme ou abs, le candidat émerge, il n'est pas abs, il obtient 0 ; si retard du modèle, pas de tps additionnel)

Vérifie que l'ensemble des documents qui lui ont été remis sont correctement remplis avec soin et signés et que les notes inférieures à 10/20 sont justifiées. Les confie au chef de centre.

Établit avec la commission d'évaluation un compte-rendu avec des suggestions éventuelles pour la session prochaine.

Compte rendu à me remettre à la fin de la session.



Merci
pour votre attention

Magali.robaglia@ac-strasbourg.fr